

Bagnolet, le 12 mars 2026

InterApi : une interprofession hors-sol qui ne représente plus l'amont

Nous, représentants de la Confédération Paysanne et de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP), réaffirmons notre attachement au principe d'une interprofession structurée et utile à l'ensemble des acteurs de la profession. La filière a besoin d'une interprofession, mais pas à n'importe quel prix. Et certainement pas au prix d'un fonctionnement déconnecté de la réalité des producteurs.

Aujourd'hui, InterApi ne représente plus l'amont. Cette affirmation n'est pas idéologique, elle est factuelle avec les syndicats démissionnaires (Coordination Rurale, Confédération Paysanne, FFAP), soutenue par l'enquête nationale de la perception de l'interprofession fin 2025.

Bien que cette représentativité soit contestable elle est juridiquement verrouillée par le principe du tiers opposable. Il faut qu'un tiers puisse justifier d'un tiers des volumes de production en théorie. Mais en pratique : comment définir un tiers opposable sans donnée factuelle de production ? Ces données n'existent pas et il est donc impossible de juridiquement dénoncer la demande d'extensions des accords CV-CVE. Sur cette base là, la légitimité économique repose sur des données objectivées. Or celles-ci font défaut.

Le ministère affiche clairement sa volonté de maintenir coûte que coûte une interprofession. Nous partageons cette volonté de structuration collective. Mais protéger une organisation malgré ses dysfonctionnements ne saurait constituer une politique de filière. Une interprofession ne peut fonctionner en vase clos. Elle ne peut se réduire à une vitrine au Salon de l'Agriculture. Elle ne peut multiplier les études sans que leurs retombées concrètes soient visibles pour les producteurs. Un prestataire d'études régulièrement sollicité par InterApi le reconnaît lui-même : les études sont nombreuses. Mais que deviennent-elles ? Quelles décisions structurantes en découlent ? Quelles améliorations tangibles pour les apiculteurs ? Nous posons la question clairement : au-delà de plusieurs milliers d'euros engagés, quels résultats mesurables pour la filière ?

InterApi semble être une coquille vide. Vide, comme les non-réponses face à nos démissions respectives, face aux échanges proposés autour de l'enquête de perception de l'interprofession lancée par la FFAP. Des non-réponses malheureusement symptomatiques de cette interprofession qui continue tête baissée à brasser du vent pour faire semblant d'œuvrer pour les producteurs.

Pourtant, sur le terrain, la question de la représentativité est entière. Quelques apiculteurs issus de la FNSEA peuvent-ils prétendre incarner la diversité et la réalité de milliers de producteurs ? Peut-on sérieusement considérer que l'amont est représenté lorsque les décisions semblent portées par trois têtes : un président, la famille Michaud et un représentant des coopératives ? Où est la pluralité syndicale ? Où est la diversité des modèles apicoles ? Où est la voix des producteurs indépendants ?

Notre position est claire :

Nous voulons une interprofession.

Nous voulons un outil collectif.

Nous voulons une structure capable de défendre réellement les producteurs français et leurs distributeurs.

Mais une interprofession ne peut avancer en solitaire, sans dialogue, sans données fiables, sans pluralité de représentation, et sans rendre de comptes à ceux qu'elle prétend représenter et sans se cacher derrière un cadre juridique vide de sens dans le contexte apicole français.

Aujourd'hui, juridiquement, les leviers pour faire pression sont limités. Politiquement et moralement, en revanche, le débat est indispensable. La filière apicole traverse une crise profonde. Elle mérite mieux qu'un fonctionnement verrouillé. Ainsi, nous dénonçons à ce jour l'extension de l'accord CV-CVE 2026-2029. Nous demandons également un changement réel de gouvernance et de fonctionnement et un retour des syndicats autour de la table.

L'avenir de l'apiculture française ne se construira pas sans transparence, représentativité réelle et des actions concrètes au service des producteurs. C'est à cette condition que l'interprofession redeviendra légitime.

La Confédération paysanne & la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)